


Volet B
**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**


09006280

 Déposé au greffe du Tribunal de Commerce
de Marche-en-Famenne, le 31/12/08
Le greffier,

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/01/2009 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0445586920

Dénomination

 (en entier) : **N.B. OBJECTIFS (en abrégé N.B.O.)**

Forme juridique : société coopérative à responsabilité limitée

Siège : Warre, 45 - 6941 DURBUY, Ressort territorial du Tribunal de

Marche en Famenne

**Objet de l'acte : ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE - DECISION A PRENDRE AU
SUJET DE LA POURSUITE DES ACTIVITES - MODIFICATION DE L'OBJET
SOCIAL - MODIFICATION DE LA DENOMINATION - TRANSFERT DU SIEGE
SOCIAL - DEMISSION - NOMINATION**

Texte

D'un procès verbal reçu par Nous, Maître Pierre GERMAI, notaire à Liège, substituant Maître Philippe LABÉ, Notaire à Liège, légalement empêché, le vingt six décembre deux mil huit, en cours d'enregistrement, constatant notamment les résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société coopérative à responsabilité limitée « N.B. OBJECTIFS », en abrégé « N.B.O. », plus amplement décrite sous rubrique, réunissant la totalité des associés, il résulte que l'assemblée s'est déclarée valablement constituée, et après avoir délibéré, a abordé l'ordre du jour et pris les résolutions suivantes à l'unanimité de ses membres présents et dûment représentés

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée a décidé de la poursuite des activités.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée a dispensé Monsieur le Président de donner lecture du rapport du gérant exposant la justification de la modification proposée à l'objet social et de l'état y annexé résumant la situation active et passive de la société arrêtée au trente septembre deux mil huit, les coopérateurs présents et dûment représentée ayant reconnu avoir reçu copie de ce rapport et en avoir pris connaissance préalablement.

Ce rapport, avec situation active et passive y annexée sera déposé en original au Greffe du Tribunal de Commerce de MARCHE EN FAMENNE, conformément au prescrit du Code des Sociétés.

L'assemblée a décidé ensuite de remplacer le texte précédant le paragraphe commençant par « * toutes opérations généralement quelconques, se rapportant directement aux arts... » par :

« La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, soit pour son compte propre soit pour compte de tiers :

- l'activité d'agent immobilier dans le sens le plus général du terme, tels qu'à titre exemplatif l'achat, la vente, la location, l'expertise, la gestion, la conception et la promotion de tous projets immobiliers ainsi que le courtage en matière de crédits et d'assurances ;

- acquérir ou aliéner pour son propre compte, prendre ou donner en location, tous immeubles ou fonds de commerce, acquérir ou aliéner tous titres, actions ou participation de sociétés ou entité commerciale

- la gérance de tous immeubles et/ou parties d'immeubles, affaires et fonds de commerce, la location de commerce et/ou pas de porte, ainsi que les opérations et missions de syndic d'immeubles, l'accomplissements de(s) formalités administratives et autres relatives aux demandes de permis de bâtir et/ou de lotir ainsi que la constitution et la gestion pour compte propre et/ou pour le compte de tiers de tout patrimoine immobilier et mobilier, le conseil en immobilier, tous travaux de secrétariat, tous services de nature administrative et similaire, toutes opérations de commissionnement en rapport avec les titres, dépôts d'argent et autres valeurs, et de commissionnement par suite de réalisation de ventes de meubles et autres objets, oeuvres d'art et autres à la criée ou autrement, et l'organisation de celles-ci, la coordination des chantiers. Elle pourra être nommée en qualité d'administrateur, de gérant, de liquidateur de toute société, et syndic d'immeubles...

 Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée a décidé de modifier la dénomination de la société et de la dénommer directement :

«IMMOBILIERS — PRETS — ASSURANCES», en abrégé « I.P.A. ».

Le Notaire instrumentant a été expressément dispensé d'effectuer les recherches de dénomination en Belgique et auprès du bureau d'enregistrement au Bureau Benelux des Marques, à La Haye.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée a décidé de transférer directement le siège social à

4180 Hamoir, Chirmont, allée des Ramiers, 1, Ressort territorial du Tribunal de Huy.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée a décidé d'apporter aux statuts les modifications nécessaires, pour les mettre en concordance avec les résolutions prises, le tout comme suit, savoir

Article 1 – Dénomination, à remplacer par:

La présente société existe sous la dénomination sociale :

«IMMOBILIERS — PRETS — ASSURANCES», en abrégé « I.P.A. »

A titre d'enseigne commerciale, elle pourra aussi utiliser une ou des appellations particulières pour ses exploitations et points de vente.

Les actes, factures, annonces, publications, lettres, notes de commande et autres émanant de la société porteront cette dénomination précédée ou suivie immédiatement des mots « société coopérative à responsabilité limitée », écrits sous cette forme ou par l'abréviation « SCRL », avec l'indication précise du siège social, suivi du numéro d'entreprise et l'indication du siège du tribunal dans le ressort territorial duquel la société a son siège social.

Article 3 - Siège social : à remplacer par:

Le siège social est établi à 4180 Hamoir, Chirmont, allée des Ramiers, 1, Ressort territorial du Tribunal de Huy.

Il peut être transféré en tout autre endroit de la région de langue française de Belgique ou de la région de Bruxelles-Capitale par simple décision de la gérance.

La société peut établir, par simple décision de la gérance, des sièges administratifs, d'exploitation, agences et succursales en Belgique ou à l'étranger.

Article 4 – Objet à remplacer par :

La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, soit pour son compte propre soit pour compte de tiers :

- l'activité d'agent immobilier dans le sens le plus général du terme, tels qu'à titre exemplatif l'achat, la vente, la location, l'expertise, la gestion, la conception et la promotion de tous projets immobiliers ainsi que le courtage en matière de crédits et d'assurances ;

- acquérir ou aliéner pour son propre compte, prendre ou donner en location, tous immeubles ou fonds de commerce, acquérir ou aliéner tous titres, actions ou participation de sociétés ou entité commerciale

- la gérance de tous immeubles et/ou parties d'immeubles, affaires et fonds de commerce, la location de commerce et/ou pas de porte, ainsi que les opérations et missions de syndic d'immeubles, l'accomplissements de(s) formalités administratives et autres relatives aux demandes de permis de bâtir et/ou de lotir ainsi que la constitution et la gestion pour compte propre et/ou pour le compte de tiers de tout patrimoine immobilier et mobilier, le conseil en immobilier, tous travaux de secrétariat, tous services de nature administrative et similaire, toutes opérations de commissionnement en rapport avec les titres, dépôts d'argent et autres valeurs, et de commissionnement par suite de réalisation de ventes de meubles et autres objets, oeuvres d'art et autres à la criée ou autrement, et l'organisation de celles-ci, la coordination des chantiers. Elle pourra être nommée en qualité d'administrateur, de gérant, de liquidateur de toute société, et syndic d'immeubles...

- toutes opérations généralement quelconques, se rapportant directement ou indirectement aux arts, spectacles, médias, publicité, la conception, la reproduction et l'adaptation de son et d'image fixe ou animée sur tous supports et sous toutes formes connues ou encore inconnues à ce jour, ainsi que l'organisation de spectacles à tous les niveaux, l'agence de conseil en publicité, les reportages quels qu'ils soient, toutes opérations en rapport avec la photographie, l'audiovisuel, la vidéo, la sonorisation, les animations lumineuses, tous travaux de laboratoire, de développement de films et de photos noir et blanc et/ou couleur, de sonorisation, montage, animation pour le cinéma, la télévision, la photo et le son, l'élaboration de publication de tout imprimé, livre, revue et périodique

- toutes opérations se rapportant directement ou indirectement aux animations, sonorisation, toutes opérations relatives à une agence de publicité dans le plus large sens du terme, toutes opérations de publicité et d'intermédiaire en publicité, la diffusion d'objets publicitaires et promotionnels, de cadeaux d'affaires, photos, éclairages et sons, publicités, production de médias (clips vidéo, cassettes et films vidéo et autres, pancartes publicitaires, brochures, campagnes publicitaires), tous reportages privés et/ou publics, de presse, culturels et industriels, organisation de conférences etc...

- Le conseil, la direction, les études, le secrétariat, distribution de plis, colis, courrier, et singulièrement, mais sans exclusive, dans les domaines de l'entreprise privée et du patrimoine, l'achat, la vente, la mise en valeur

de toute entreprise, société ou fonds de commerce, le conseil, l'intermédiation et les études relatives à ces opérations, l'activité de gestion, d'administration, de direction, d'organisation et de liquidation d'entreprises, en ce compris la gestion journalière et de représentation de ces entreprises dans les opérations relevant de cette gestion, la participation à la création, à l'acquisition, au développement et au financement d'entreprises, sous la forme jugée la plus appropriée, crédits, garanties, participation au capital, etc., la constitution, la gestion, la mise en valeur d'un portefeuille immobilier et pour ce faire l'aliénation, l'acquisition, la mise en valeur de tous biens ou droits réels immobiliers, la constitution, la gestion, l'aliénation et la mise en valeur d'un portefeuille de valeurs mobilières, actions, obligations, bons et autres biens mobiliers corporels et incorporels de toutes espèces, la médiation de dettes, la médiation familiale, la confection de tous dossiers et la rédaction de tous contrats et déclarations à caractère civil et fiscal, lettres et documents, toutes missions d'écrivain public, mémoires etc...

La société n'exercera les activités visées que dans la mesure où cet exercice ne constitue pas une infraction à une disposition légale ou réglementaire quelconque.

- Toutes opérations et activités se rapportant directement ou indirectement au secteur informatique, software ou Hardware, et la bureautique tant personnelles qu'industrielles dans tous ses domaines : recherche, conception, développement, conseils, assistance, traitements et saisie de données, vente, achat, en gros ou au détail, importation et exportation au sens large, matériel neuf et occasion, la location, le commissionnement, la réparation, l'entretien, la maintenance, la réalisation, la création, distribution et le suivi après-vente de logiciel, programmes et de produits programmes et de tous ensembles et sous ensembles électriques et électroniques développant ou utilisant les technologies présentes et futures, des semi conducteurs et de leurs éléments associés, d'ordinateurs et tous accessoires tant au point de vue technique que pour d'autres besoins sans limitation.

- L'étude, la réalisation de concept d'organisation, de présentation de site(s) dans toutes ses/leurs formes, l'étude de marchés et de projets relatifs à l'informatique, l'organisation et la commercialisation de formations, les prestations de services : organisation en informatique, analyse et/ou programmation, étude, la fabrication, la réalisation, la vente, le commissionnement, l'import, l'export, création et réalisation de périphériques, cette énumération étant énonciative et non limitative.

- Les télécommunications tant en consultation, qu'en achat, vente, location et service pour la commutation fixe ou mobile par tous moyens techniques comme accès directs, serveur, réseau, et caetera;

- La consultation dans tous ses domaines: analyses, études, organisation ou réorganisation, informatisation, assistance de toutes entreprises; ainsi que, sans que la présente liste soit limitative, la commercialisation, la représentation, la confection, la location, la vente de matériel et accessoires de bureau, d'imagerie médicale, de musique, de sonorisation, de machine et logiciels s'y rapportant;

- La constitution de bureau d'études, d'analyses, de mesures, la tenue et l'exploitation d'un bureau de travaux mécanographiques notamment.

- Toutes opérations de mesures, analyses, régulations, contrôles, asservissements de tous équipements et dans tous les domaines;

Elle peut également exploiter tous brevets d'invention et de perfectionnement, licence, secret de fabrication, marque se rapportant à l'objet social.

Elle pourra faire, en Belgique ou à l'étranger, d'une façon générale et sans que cette énumération soit limitative, toutes opérations civiles et commerciales, agricoles, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, en relation quelconque avec son activité sociale susmentionnée ou pouvant en faciliter la réalisation et s'intéresser par voie d'association, d'apport ou de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes les sociétés ou entreprises existantes ou à créer dont l'objet est analogue ou connexe au sien, ou qui sont susceptibles de constituer pour elle une source d'approvisionnement ou une possibilité de débouchés.

Pouvoirs.

La gérance a tous pouvoirs pour l'exécution des décisions prises et signer la coordination des statuts, celle-ci pouvant aussi être signée par le notaire soussigné

SIXIEME RESOLUTION

Décisions non statutaires :

le gérant à la date de l'assemblée, Monsieur Jean-Marie BASTIN, a déclaré démissionner de ses dites fonctions, avec effets immédiats.

L'assemblée a pris acte de cette démission, et donné décharge, pleine et entière, pour l'exécution de son mandat, audit gérant.

L'assemblée a décidé de fixer le nombre de gérant à un seul et de désigner Monsieur Monsieur ROMEDENNE René, Alphonse, Marcel, Ghislain, numéro national 43.05.19-071.06, domicilié à 4180 Hamoir (Chimion) allée des Ramiers, en qualité de gérant unique de la société, non statutaire, sans limitation de date, et avec pleins pouvoirs d'administration, de disposition et d'accomplissement de tous actes au nom et pour compte de la société.

Son mandat s'exercera à titre gratuit, sauf remboursement des frais.

Réserve
au
Moniteur
belge

Volet B - Suite

Le(s) changement(s) de gérant(s) ne constitue(nt) pas une modification aux statuts.

Au sujet de la désignation d'un commissaire réviseur éventuel, il a été décidé que s'il échet il en serait désigné un ultérieurement en fonction des critères fixés par la loi.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME DEPOSE AVANT ENREGISTREMENT AUX FINS DE
PUBLICATION AUX ANNEXES DU MONITEUR BELGE

Pierre GERMAY, notaire à Liège

PIECES DEPOSEES: expédition conforme du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du vingt six décembre deux mil huit, avec une procuration; coordination des statuts, en original rapport du gérant avec situation active et passive au trente septembre deux mil huit.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/01/2009 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature